



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 AVRIL 2026  
DÉLIBÉRATION N° 2026-016**

**Objet : Création de poste**

Rapporteur :  
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :  
Le 02 avril 2026

Convocation :  
Le 03 avril 2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	22
Représentés	4
Votants	26

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 avril 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** L. AMIRI, A. DA ROCHA, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. QUEUNE, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERH, O. HUMEAU, T. LEROUX.

**Absents représentés :** C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PICAUD, P. RAYMONDI a donné pouvoir à I. LAFAYE, M. PROVOTAL a donné pouvoir à L. AMIRI, F. DHONDT a donné pouvoir à T. LEROUX.

**Absent non représenté :** P. UTEGINE MWANA

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

**VU** la délibération n° 2025-037 du 9 décembre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent au poste d'adjoint à la directrice financière ;

**CONSIDÉRANT** que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvu par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou 332-8 du code général des collectivités ;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** la création des postes suivants :

Catégorie	Cadre d'emploi	Tps Hebdo	Nb Poste	Motif
A/B	Attaché / Rédacteur	35h	1	Création de poste

Soit un total d'un poste créé.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 091-219106853-20260409-DL\_2026\_016-DE

**DIT** que les crédits nécessaires sont insc

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 09 avril 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



*Conformément à l'article L. 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*